**Création d’une société sans activité (SARL - EURL - SA - SAS...)**

**Documents à fournir**

* [Formulaire M0 SARL](../../DOCS%20POUR%20LIEN/IMPRIME%20M0%20SARL.pdf) ou formulaire [M0 SAS](../../DOCS%20POUR%20LIEN/IMPRIME%20M0%20SAS.pdf) à fournir en 3 exemplaires originaux
* [Formulaire TNS (si gérant majoritaire)](../../DOCS%20POUR%20LIEN/TNS.pdf" \t "_blank)
* [Registre des bénéficiaires effectifs (DBES1)](../../DOCS%20POUR%20LIEN/DBE-S-1.docx" \t "_blank)

Si mandataire : [pouvoir](../../DOCS%20POUR%20LIEN/pouvoir.pdf) autorisant la formalité

**Pièces à fournir :**

**Concernant le gérant - Président - personne dirigeante**

* 2 copies recto verso de la carte d'identité ou passeport en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'Espace Economique Européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin)
* ou 2 extraits de naissance de moins de 3 mois
* ou 2 copies du titre de séjour en cours de validité
* [Déclaration sur l'honneur](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Attestation%20de%20non%20condamnation%20pénale.pdf) de non condamnation avec filiation
* Attestation du stage de préparation à l'installation ou dispense de stage (à fournir obligatoirement lors de la mise en activité) – vous pouvez aussi faire [une demande de dispense de stage](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Demande%20de%20dispense%20spi.pdf)

**Concernant la société**

* 1 original et 2 copies des statuts [l'enregistrement aux Impôts n'est pas obligatoire sauf en cas d'apports d'actifs : fonds de commerce ou droit au bail...]
* 2 **attestations de dépôt du capital (formalité à effectuer auprès de la banque avant la signature des statuts et l'enregistrement ou le jour même)**
* 2 procès-verbaux (1 original et 1 copie) de l'assemblée générale de nomination du gérant sauf si le gérant est nommé dans les statuts
* 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution avec les mentions

**Concernant le Siège Social**

***Domiciliation***

* Si locataire : copie d'une quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
* Si propriétaire : justificatif de domicile (exemple : quittance EDF, téléphone (récent)...), photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise
* Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation d’une tierce personne [: autorisation d'exercice de l'activité](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Auorisationdomiciliationsiegesocialpdf_13.pdf) délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto verso)
* Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation

**Pièces supplémentaires à fournir**

* [Imprimé JQPA](../../DOCS%20POUR%20LIEN/JQPA.pdf) + justificatifs de qualification si exercice d’une activité réglementée (lien vers page Activités réglementées) (à fournir lors de la mise en activité) Justificatifs de qualification
* Si ACCRE ([voir ACCRE](../../DOCS%20POUR%20LIEN/ACCRE.pdf))
* Si conjoint collaborateur ([déclaration conjoint collaborateur](../../DOCS%20POUR%20LIEN/DECLARATION%20DE%20CONJOINT%20COLLABORATEUR.doc))
* Si marchand ambulant [(demande de carte ambulant)](../../DOCS%20POUR%20LIEN/Demande%20de%20carte%20ambulant.pdf)
* Si activité relevant du secteur alimentaire et plats à emporter sur place : éventuellement demande de licence auprès de la mairie et permis d’exploitation
* [Communication à des tiers](../../DOCS%20POUR%20LIEN/COMMUNICATION%20A%20DES%20TIERS.docx)

**Frais :**

* 120 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers (si création)
* 70,39 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si création)